

La Commune de Rémire-Montjoly et l'Établissement Public Foncier et d'Aménagement de la Guyane lancent les travaux d'aménagement de la phase 2 de l'EcoQuartier de Rémire Montjoly

Établissement Public
Foncier et d'Aménagement
de la Guyane
La Fabrique Amazonienne
14, Esplanade de la cité d'affaire
CS 30059
97351 MATOURY

www.epfag.fr
twitter : @EPA_Guyane

Contact presse
Cécile Ducrocq
06 94 48 24 50
communication@epfag.fr

Agence Manifeste
01 55 34 99 84

Ce mardi 21 août 2018, l'EPFA Guyane lance les travaux d'aménagement de la phase 2 de l'EcoQuartier « Georges Othily » sur la commune de Rémire-Montjoly. Premier EcoQuartier labélisé étape 2 de Guyane, l'opération, composée de trois phases d'aménagement, met la nature au cœur de ces préoccupations tant dans sa conception que dans sa réalisation. Avec ce projet, la Commune de Rémire Montjoly et l'EPFA Guyane développent une nouvelle polarité urbaine de 75 ha qui intègre la nature exceptionnelle de son territoire tout en la préservant. Pour cela, le projet s'appuie sur le respect des caractéristiques naturelles du site (topographie, dégagement des espaces de pleine terre), la création d'espace d'usages adaptés à la vie urbaine en Guyane avec une ouverture sur la nature (prédominance d'espaces verts, juste équilibre dans la combinaison de bâtiments et plantations) et l'utilisation des ressources locales (matériaux et savoir-faire). L'EcoQuartier accueillera à terme environ 1 500 familles, des équipements publics, des activités et des commerces de proximité et est une réponse au besoin colossal de logements en Guyane avec des aménagements durables adaptés au milieu équatorial.

L'EcoQuartier Georges Othily : densifier et structurer en respectant le paysage

Implanté sur un secteur de 75 ha, l'EcoQuartier est aménagé en trois étapes. La phase 1, d'environ 25 ha est actuellement livrée et les premiers habitants prendront possession de leurs habitations dès la fin de l'année. Cette tranche accueillera à terme 526 logements collectifs (avec des commerces de proximités en pied d'immeuble) et 60 maisons individuelles, un groupe scolaire, une crèche, un jardin d'enfant et un espace forestier. Une emprise foncière, en entrée de quartier, est réservée pour 9 000 m² de surface de plancher d'activités économiques.

La phase 2, d'environ 31 ha, se composera de 724 logements collectifs privés et aidés, d'un groupe scolaire avec un parvis, d'un collège, d'activités et commerces de proximités et d'un équipement culturel. Trois jardins publics seront aménagés en préservant la végétation existante ainsi qu'un parc boisé composé de terrasses, dont l'usage sera défini en concertation, d'un pri-pri de stockage des eaux pluviales et d'une digue-promenade en lisière de forêt.

De manière générale, la palette végétale du projet est pensée comme une déclinaison des essences présentes sur le site. La topographie du site est respectée au maximum et les espaces publics et



voiries sont adaptés en conséquence. Les bâtiments seront évidemment orientés vers le bio-climatique et l'utilisation des matériaux locaux. La phase 3 de l'EcoQuartier est actuellement à l'étude.

L'EcoQuartier Georges Othily : aménager les espaces publics et préserver l'environnement

Dès 2010, la commune de Rémire Montjoly, a confié à l'EPFA Guyane, la mise en œuvre des modalités pour un aménagement équilibré en exploitant les principes environnementaux forts initiant une dynamique au développement d'opérations d'aménagement durable en Guyane. Dès la première phase d'aménagement, un diagnostic phytosanitaire a été réalisé avec l'ONF puis un inventaire des espaces naturels, en partenariat avec l'Observatoire Régional de l'Energie et du Développement Durable et le bureau d'étude SIMA PECAT, a permis de définir les bois à lever et ceux à protéger. Ainsi sur les 31 ha de la phase 2, seul 9,6 ha seront impactés par les aménagements : 1,5 ha de sous-bois seront nettoyés afin de préserver la forêt et 1 ha de lisière primaire sera surveillée afin de s'assurer qu'il n'y aura pas d'impact sur la forêt. Les bois coupés seront par la suite acheminés vers les filières de valorisation des déchets verts.

Concernant la protection de la faune sauvage, l'association Kwata accompagne l'EPFAG, pour s'assurer du bon déplacement des espèces sauvages vers des espaces de vie appropriés.

Pour Denis Girou, directeur général de l'EPFA Guyane, « Nous ne perdons pas de vue qu'il n'existe pas de modèle unique d'aménagement mais des contextes locaux très spécifiques. La Guyane est composée à 90 % de forêt amazonienne : le rapport au sol et à l'habitat des Guyanais ne peuvent y être abordés de la même manière que sous le climat de l'Europe continentale. L'EcoQuartier en est un exemple. C'est un corridor pour la biodiversité, qui valorise une nature utile et productive, un outil de résilience et de lutte contre le changement climatique. ».

L'EcoQuartier Georges Othily, un nouveau quartier pour répondre à la forte demande de logements

L'Ecoquartier fait partie des 8 ZAC actuellement en cours d'aménagement ou de commercialisation par l'EPFA Guyane. Elles constituent une part importante de la capacité à produire des logements dans les 5 ans à venir. Les travaux d'aménagement de l'EcoQuartier ont débuté en octobre 2014 et seront terminés en 2022. Les premiers habitants arriveront en octobre 2018. A terme, ce nouveau quartier comptera 6 000 habitants, soit 25 % de la population de Rémire Montjoly.

L'EcoQuartier Georges Othily s'inscrit dans le plan logement qui vise à construire 3 300 logements par an. C'est sur les années 2022-2027 que se traduira l'effort de construction en Guyane.

Maitre d'ouvrage : EPFA Guyane - **Maitre d'œuvre :** Atelier Marniquet, SAFEGE, Détails Paysage

Architecte-urbaniste : Anne-Lise Aubouin - **Promoteurs :** Empreinte Architecture, SODIM, SIMKO, SEMSAMAR

Coût : 66 millions €

Programmation : 1500 logements dont 60 % en locatif social et en accession aidée, 12 000 m² de commerces et activités économiques, 2 groupes scolaires, un collège, une crèche, un pôle culturel, 1 jardin d'enfant, 1 parc forestier avec sentier, 1 parc paysager, 3 jardins publics

Twitter : @EpfaGuyane

Site : www.epfag.fr

À propos de l'EPFA Guyane : créé en 1996, l'EPAG (établissement public d'aménagement de Guyane) a changé de statut au 1^{er} janvier 2017 pour devenir un EPFA (établissement public foncier et d'aménagement). Il est dirigé par Denis Girou. Rodolphe Alexandre ; Président de la Communauté Territoriale de Guyane (CTG), a été élu président du conseil d'administration. L'établissement sera, cette année, doté progressivement de 5 803 hectares de foncier appartenant à l'État et il a déjà reçu un financement d'environ 6 millions d'euros pour conduire les études nécessaires à l'opération d'intérêt national. L'EPFA Guyane, dont le statut est taillé « sur mesure » pour la Guyane, s'inscrit dans une perspective de développement cohérent et durable du territoire, adapté aux spécificités amazoniennes. **Sa mission s'articule autour de trois axes : faire la ville amazonienne durable**, dans le cadre de sa mission d'établissement public d'aménagement ; **maîtriser le foncier** pour les projets

publics de demain dans le cadre de sa mission d'établissement public foncier ; **contribuer au développement économique** du territoire et participer **au développement agricole** de la Guyane sans son rôle de quasi SAFER. L'Opération d'intérêt National de la Guyane, à laquelle les élus ont été associés, a été instaurée par décret le 14 décembre 2016. Elle s'organise autour de trois bassins de vie : Saint-Laurent du Maroni et Mana, Kourou, la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral, représentant 24 périmètres géographiques différents. **La Guyane est la première opération d'intérêt national ultramarine. Elle sera mise en œuvre par l'EPFA Guyane.**